Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_100-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-100

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, M. Yann QUÉRÉ par délégation à M. RASLE-ROCHE.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

APPEL A PROJETS DE LA REGION BRETAGNE : CHAPELLES A (RE)AMENAGER

Demande de subventions et travaux
Rapporteur : M. Rasle-Roche.

Un appel à projets a été lancé fin avril par la Région Bretagne sur la problématique des chapelles sur notre territoire.
Le projet doit porter uniquement sur les chapelles (les églises ne sont pas éligibles).

Pourquoi cet appel à projets ?

- Sensibiliser aux menaces de dégradation (baisse de fréquentation, état sanitaire des chapelles, contraintes budgétaires en hausse)
- Révéler des potentiels sur ces bâtiments

Objectifs de cet appel à projets : ouvrir davantage et révéler le potentiel d'animations.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_100-DE

Pour des projets sur des chapelles toujours affectées au culte : la qualité du projet reposera sur la qualité de la concertation et du dialogue avec l'affectataire.

La France est confrontée à la question du devenir de son patrimoine religieux dans un contexte de sécularisation / laïcisation croissante de la société.
Cet **enjeu** est en France d'autant plus **crucial** que les communes sont propriétaires de l'essentiel des édifices de culte catholique (loi de 1905). Le risque d'abandon d'une partie des édifices non protégés hors des grandes villes constitue **un vrai défi sociétal, notamment pour les territoires ruraux**.

La densité de chapelles publiques est une spécificité bretonne. La commune de Paimpol en est un exemple significatif. Ville de 7500 habitants, elle possède 3 chapelles et 3 églises :
-Eglise Notre-Dame de Bonne Nouvelle
-Eglise Notre dame de Beauport
-Eglise Saint Pierre de Plounez
-Chapelle Sainte-Barbe
-Chapelle de Kergrist
-Chapelle de Lanvignec

L'objectif de la commune est d'élargir les usages de ses édifices cultuels et ainsi mettre en place des « usages partagés » : en faire des lieux de vie et de partage.

En effet, une chapelle est un lieu qui a été créé pour accueillir, c'est un lieu de solidarité, de fraternité, ouvert à tous. Dans cette continuité, la proposition serait de faire de la chapelle de Lanvignec de Paimpol un espace partagé : espace de culte / lieu de répétition pour les chorales / pour la danse ou le théâtre avec : un mobilier modulable adapté aux différentes pratiques, une isolation/chauffage performant, un matériel de sonorisation adéquat pour ces différentes pratiques…

En complémentarité :
Les 3 chapelles de la commune de Paimpol pourraient également devenir le lieu d'accueil d'un festival des pratiques artistiques amateures.

Celui-ci serait ouvert à toutes les pratiques artistiques, tout en respectant le lieu (de culte) et objets mobiliers inscrits / classés MH qui se trouvent dans les 3 chapelles.

Usages partagés :
- Lieu de culte
- Lieu de répétition artistique
- Petite salle de spectacle pour des pratiques amateures et artistiques

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_100-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-100

L'appel à projets concerne les chapelles toujours affectées au culte ou non.
Taux d'intervention : 50 % max
Plafond de subvention (pour Paimpol) : 40 000 €
Seuil min de dépenses : 10 000 €
Plafond des aides publiques : 75 %

Vu les avis favorables à l'unanimité des commissions Culture, patrimoine et langue bretonne et Ressources humaines et Finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet ;

DEMANDE l'autorisation de travaux à la DRAC ;

SOLLICITE le concours de la Région Bretagne sur cet appel à projets et solliciter les subventions maximums aux différents organismes publiques susceptibles d'amener un financement à ce projet ;

AUTORISER la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_100-DE